

NEWSLETTER

Lettre d'information de la FMCH à ses membres

κρίνειν

Chères Collègues, Chers Collègues,

Je vous souhaite, à vous et à votre famille, une bonne et heureuse année 2020!

En grec ancien, le verbe «krinein» signifie décider. C'est aussi la racine du terme «crise». Des décisions seront nécessaires d'ici la fin de l'année d'activité (30 juin 2020), car la FMCH traverse une véritable crise.

Finances

- Le 6 décembre 2013, l'assemblée plénière de la FMCH a décidé de diminuer les cotisations des membres afin de réduire les réserves. Une fois atteint le seuil critique, pour garantir nos engagements et assurer notre fonctionnement, les cotisations doivent de nouveau être augmentées.
- Ce seuil de sécurité a été atteint fin 2017. Depuis, le financement de la FMCH est chroniquement insuffisant, malgré les réformes structurelles, les mesures d'économie et le transfert du secrétariat de Bienne à Berne, vers des locaux moins onéreux.
- Le 1^{er} juillet 2019, Swiss Plastic Surgery a quitté la FMCH. La Société Suisse d'Ophthalmologie SSO et la Société Suisse de Neuroradiologie SSNR suivront le 30 juin 2020. Ces cotisations de membres nous font défaut.
- L'assemblée plénière du 12 septembre 2019 a autorisé une cotisation extraordinaire de CHF 20 par membre individuel pour financer le projet en cours «Forfaits ambulatoires». CHF 40 seraient nécessaires.
- En même temps, l'assemblée plénière du 12 septembre 2019 rejetait une augmentation des cotisations des membres, avec d'autres menaces de sortie à l'appui.

Personnel

- Le mandat de quatre ans des instances de la FMCH prendra fin le 30 juin 2020. Trois personnes qui ont été membres du comité directeur pendant de longues années ne se présentent plus.
- Pour des questions d'âge, le président actuel ne peut pas non plus être réélu. Une commission de recrutement indépendante du comité directeur a renoncé à son mandat le 19 août 2019, après plusieurs mois de recherches infructueuses.
- Le 31 janvier 2020, la suppléante du secrétaire général de la FMCH, Angeles Navarro, quittera la FMCH pour rejoindre l'équipe du présidium de Pharma-Suisse, l'association faîtière des pharmaciens.
- Markus Trutmann, secrétaire général pendant de nombreuses années, a donné sa démission peu avant Noël. Le 1^{er} avril 2020, il prendra ses fonctions au sein du département Politique de la santé de l'organisation H+. Ces deux associations faîtières semblent présenter des perspectives plus fiables et une meilleure garantie d'existence que la FMCH.

Actions de la FMCH

Les membres ne cessent de critiquer leur association. Les uns veulent un syndicat qui se batte exclusivement pour l'augmentation des revenus de ses membres. Enviant le succès des médecins de premier recours, les autres demandent des campagnes d'image et un lobbying politique encore plus important. Les quelque 4600 membres de la mfe (Association des médecins de famille et de l'enfance Suisse) paient une cotisation annuelle de CHF 450, contre CHF 152 pour les quelque 9000 membres de la FMCH.

Le comité directeur prend ces critiques (ce terme est aussi issu de «krinein») très au sérieux. Cependant, je rejette fermement le reproche selon lequel la FMCH ne ferait rien, ou pas assez.

La FMCH participe aux missions de base de l'association faîtière FMH (Chambre médicale, assemblée des délégués, ISFM, commissions), mais s'est aussi fortement impliquée ces dernières années dans les négociations tarifaires du tarif médical TARDOC. Le tarif forfaitaire (élaboré en partenariat avec santésuisse) est sur le point d'être présenté au Conseil fédéral. Un rapport qualité a été publié pour la deuxième fois. Le Serment Suisse promu par la FMCH et le Code of Behaviour ont été très bien accueillis et améliorent la perception des activités chirurgicales et invasives dans l'opinion publique. Ce ne sont là que quelques exemples. Le comité directeur et le secrétariat rendent compte de toutes ces actions de façon détaillée et régulière, avec les procès-verbaux, les bulletins et les newsletters, ainsi que sur notre site Internet. Les membres de la FMCH sont les sociétés de discipline médicale et les associations faîtières, à qui il revient de vous transmettre ces informations, chères et chers collègues.

Suite de la procédure

Conformément à la décision démocratique de l'assemblée plénière du 12 septembre 2019, les missions de la FMCH doivent être redéfinies et le budget doit être adapté aux moyens mis à disposition. Au mois d'octobre 2019, le comité directeur a démarré un processus pour établir une stratégie. Dans le cadre d'un premier workshop, qui aura lieu le 30 janvier 2020, les personnes représentant vos sociétés de discipline médicale et associations professionnelles débattront de l'orientation future de la FMCH et les résultats de ces discussions vous seront présentés afin d'être acceptés ou refusés.

C'est vous, chères et chers collègues, qui déciderez du futur recentrage de votre association faîtière, et des moyens nécessaires, ou de la dissolution de la FMCH.

Je vous remercie d'ores et déjà pour la sagesse de votre décision.

Salutations confraternelles



Josef E. Brandenburg
Président de la FMCH

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la FMCH. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

<https://www.fmch.ch/>

Nous vous souhaitons une bonne semaine !

Le secrétariat général de la FMCH

